

**MAIRIE DE VALMEINIER**  
**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 22 MAI 2023.**

Nombre de Conseillers en exercice	15
Nombre de présents	10
Nombres de votants	15

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 22 mai à 19 heures, le Conseil Municipal de VALMEINIER étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre ALBRIEUX, Maire.

**Étaient présents :** Alexandre ALBRIEUX, Pascal BAUDIN, Alexandra BAUDIN, Éric TALLIA, Sami BAUDIN, Romain MALLEVAL, Marion BERNOLLIN, Jonathan CHARDON, Christiane JOET, Isabelle DELEGLISE.

**Absents ayant donné procuration :** Denis BOUVIER à Marion BERNOLLIN, Stéphane LEVAVASSEUR à Éric TALLIA, Isabelle GORIN à Alexandra BAUDIN, Marc MOMET à Jonathan CHARDON et Philippe EXCOFFIER à Pascal BAUDIN.

**Date de convocation :** 15 mai 2023.

Alexandra BAUDIN a été élue secrétaire de séance

**I – AFFAIRES FONCIERES.**

**Vente de parcelles communales à la SAS les Chryolles**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la délibération votée lors du Conseil Municipal du 3 avril, concernant l'acquisition de parcelles communales par la SAS les Chryolles, est à reprendre car les références parcellaires sont erronées. Le montant de l'acquisition reste inchangé soit 22 220 €.

PARCELLES VENDUES POUR UNE VALEUR DE 22 220.00 €			
Numéro	Section	Lieu-dit	Superficie
1727	B	Au Barillon	379 m <sup>2</sup>
2402	B	Au Barillon	9 m <sup>2</sup>
2404	B	Au Barillon	135 m <sup>2</sup>
2406	B	Au Barillon	121 m <sup>2</sup>
2409	B	Au Barillon	148 m <sup>2</sup>
2411	B	Au Barillon	896 m <sup>2</sup>
1771	B	Au Barillon	395 m <sup>2</sup>
1772	B	Au Barillon	790 m <sup>2</sup>
1686	B	Anchical	1 395 m <sup>2</sup>
770	C	Les Certets	257 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>			<b>4 525 m<sup>2</sup></b>

*Approuvé à l'unanimité.*

**Déclassement du domaine public dans le domaine privé de la commune suite à un délaissé du domaine public reliquat de la voie communale dite « du chef-lieu aux combes » cession A 1849.**

Monsieur le Maire expose qu'il existe sur la voie communale dénommée « du Chef-Lieu aux Combes » une partie de voirie constituant un délaissé du domaine public suite au reliquat de ladite voie après régularisation. De fait, ce délaissé est non affecté à l'usage du public et ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Monsieur le Maire propose par conséquent de régulariser la situation actuelle de ce délaissé et céder au propriétaire riverain l'emprise correspondante à savoir 90m<sup>2</sup> nouvellement numérotée section A n°1849.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le déclassement du domaine public du délaissé de voirie présenté ci-dessus pour une superficie de 90m<sup>2</sup>.

Après avoir pris connaissance et avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents (14 pour – 1 abstention) :

**Constate** la désaffectation matérielle de l'emprise composant le délaissé de voirie présenté ci-dessus,

**Prononce** le déclassement de la parcelle A 1849 d'une contenance de 90 m<sup>2</sup> du domaine public au domaine privé de la Commune,

**Autorise** la cession de ladite partie au profit de la SARL LES BOUBOUS, riverains directs, au prix de 1 800 €,

**Confirme** que ces accords seront régularisés par actes établis en la forme notarié aux frais de la SARL LES BOUBOUS,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation foncière de ces accords et à représenter la commune dans cette procédure.

**II – MARCHES PUBLICS.**

**Accord cadre mono-attributaire mixte de travaux pour la reprise, la création et l'aménagement de surface des voiries communales de Valmeinier pour la période 2023-2026.**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'afin de réparer et d'entretenir l'enrobé des voiries communales, un marché à procédure adaptée de type accord-cadre a été lancé pour une période d'un an renouvelable trois fois.

Le montant maximum de ce marché est de 500 000 € TTC par année.

La commission d'appel d'offres propose de retenir l'entreprise S.E.R. T.P.R.

*Approuvé à l'unanimité.*

**III – OFFICE NATIONAL DES FORETS.**

**Inscription des coupes à l'état d'assiette pour la campagne 2023**

Monsieur le Maire rappelle les coupes à asseoir en 2023 en forêt communal relevant du régime forestier. Une parcelle est à rajouter. Il s'agit de la parcelle cadastrée 26p.

*Approuvé à l'unanimité.*

#### IV – TARIFS REMONTEES MECANIQUES – SAISON 2023-2024.

Monsieur le Premier adjoint donne lecture de la grille tarifaire des forfaits de ski pour la saison 2023-2024.

Il en ressort une augmentation d'environ 10 % sur l'ensemble des forfaits. En ce qui concerne le forfait 1<sup>er</sup> flocon, il sera vendu 385 € du 1<sup>er</sup> septembre au 3 octobre prochain, soit une augmentation « limitée » à environ 7 %.

*Approuvé à l'unanimité.*

#### V – COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS.

##### Groupement de commande énergie : présenté par Pascal BAUDIN

Les marchés d'électricité arrivent à terme au 31 décembre prochain.

La 3CMA propose la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité.

##### Commission communication : présentée par Alexandra BAUDIN

Le bulletin municipal paraîtra début juillet.

Les travaux de création du nouveau site internet sont en cours et devraient aboutir en fin d'année.

##### Commission sentiers : présentée par Alexandre ALBRIEUX

Les panneaux directionnels pour le sentier « la boucle des chalets » seront installés avant la saison estivale.

##### Commission culture : présentée par Alexandre ALBRIEUX

Pour la fête de la musique, le 21 juin prochain, l'Etablissement d'Enseignement Artistique Maurienne effectuera une représentation à Valmeinier, à 18 heures place de l'école.

Un concert est prévu à l'église le mardi 25 juillet à 20 heures.

#### VI – QUESTIONS DIVERSES.

##### Subvention à l'association pour la promotion de l'italien.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite aux nouvelles conditions de financement instaurées par le Ministère des Affaires Etrangères Italien, concernant les cours d'italien dans les écoles primaires, l'Association pour la Promotion de l'Italien sollicite la commune pour le versement d'une subvention exceptionnelle.

En effet, le Ministère Italien financera 80 % du coût des cours.

Elle demande la prise en charge par la collectivité les 20 % restant soit 196 €.

*Approuvé à l'unanimité.*

#### XII – INFORMATIONS DIVERSES.

Remerciements de Monsieur Julien BONNEMENT et Madame Hélène LALY pour le domaine skiable bien entretenu et la propreté de la station.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H.